

**Le Préfet de l'Allier
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**ouverture d'une enquête publique
dans le cadre de l'instruction administrative
de deux demandes de permis de construire
déposée par la société URBA 268
en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol
située sur «l'aérodrome de Vichy-Charmeil»
sur le territoire des communes
de Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat**

Par arrêté préfectoral n° 382/2022 du 25 février 2022, une enquête publique sur les projets susvisés, d'une durée de 33 jours, est prescrite du **lundi 21 mars 2022 au vendredi 22 avril 2022 inclus**.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect des prescriptions, ou un refus.

Les communes concernées par cette enquête sont : Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat

Le commissaire enquêteur désigné pour procéder à cette enquête est Mme Marie-Odile LALOI (chargée des affaires domaniales à voies navigables de France, en retraite). En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le dossier d'enquête publique est consultable, pendant la durée de l'enquête :

- sur internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr
[Accueil](#) > [Publications](#) > [Enquêtes et consultations publiques](#) > [Consultations publiques en cours](#)
- sur support papier, en mairies de Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat (aux jours et heures d'ouverture) ;
- sur la plateforme électronique mise en place pour l'enquête :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-vichy-charmeil>

Le dossier d'enquête publique comprend un rapport d'étude d'impact sur l'environnement, relatif au projet.

Les observations et propositions du public pourront être formulées à partir du lundi 21 mars 2022 à 10 heures, jusqu'au vendredi 22 avril 2022 à 12 heures, selon les modalités suivantes :

- sur les registres d'enquête disponibles en mairies de Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat, sièges de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture ;
- par courrier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse des mairies de Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat ;
- par voie électronique à l'adresse suivante :
projet-photovoltaique-vichy-charmeil@mail.registre-numerique.fr
- sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante :
<https://www.registre-numerique.fr/projet-photovoltaique-vichy-charmeil>

- directement et oralement auprès du commissaire enquêteur, pendant ses **permanences** assurées **les jours suivants** :

* à la mairie de Charmeil :	- Mardi 22 mars 2022	de 10 h 00 à 12 h 00
	- Mercredi 30 mars 2022	de 14 h 00 à 16 h 00
	- Lundi 11 avril 2022	de 10 h 00 à 12 h 00
	- Vendredi 22 avril 2022	de 10 h 00 à 12 h 00

* à la mairie de Saint-Rémy-en-Rollat : - **Jeudi 7 avril 2022** **de 14 h 00 à 17 h 00**

Les observations adressées par voie électronique seront publiées et consultables sur le site susvisé. Les observations formulées par voie postale seront annexées aux registres d'enquête papier tenus à disposition aux sièges de l'enquête en mairies de Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairies de Charmeil et Saint-Rémy-en-Rollat et sur le site internet à l'adresse suivante : www.allier.gouv.fr à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

URBASOLAR
à l'attention de M. YASSER NOUI
75 Allée Wilhelm Roentgen
34961 Montpellier Cedex 2
Tél. : 07 85 62 41 52
Courriel : noui.yasser@urbasolar.com